



Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Var

Président : Jean-Sébastien GROS
173 chemin des Vignasses
83440 MONS

✉ president@gdsa83.fr
☎ 06 63 74 25 20

Secrétaire : Arnaud GEORGE
615 av Alfred Décugis 83400 Hyères

✉ secretaire@gdsa83.fr
☎ 06 16 97 26 39

Trésorier : Marc MENJEAUD
2232 route de Tourris
83160 LA VALETTE DU VAR

✉ tresorier@gdsa83.fr
☎ 06 09 40 43 49

N° Siret : 425 023 694 000 28

Cotisation 2022

TITRE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

TELEPHONE : **PORTABLE :**

EMAIL :

NOMBRE DE RUCHES : **N° D'APICULTEUR :**

N° SIRET ou NUMAGRIT (rayer la mention inutile) :

- **COTISATION MEMBRE de 0 à 5 ruches** 20.00 € ☐
- **COTISATION MEMBRE à partir de 6 ruches** 30,00 € ☐

ATTENTION

Merci d'écrire lisiblement et en caractères imprimerie

Merci d'adresser un chèque pour l'adhésion et un autre pour la commande de médicaments

☐ Cochez si vous souhaitez recevoir un justificatif de paiement

DATE ET SIGNATURE Précédées de la mention « lu et approuvé »

Banque :

N° chèque :

REGLEMENT EXCLUSIVEMENT par CHEQUE à l'ordre du GDSA 83 à retourner avec le document dûment rempli et signé à :

Jean-Sébastien GROS - 173 chemin des vignasses - 83440 MONS



Si vous souhaitez bénéficier de la commande des traitements en 2022, n'oubliez pas de joindre au présent document votre formulaire d'adhésion au PSE 2022 dûment rempli

ATTENTION PENSEZ A REMPLIR VOTRE ADHESION AU PSE AU VERSO !

Adresse Postale : Chez Jean-Sébastien GROS - 173 chemin des vignasses - 83440 MONS

Siège social : Maison du Paysan, ZAC de la Gueiranne, Route du Vieux Cannet, 83340 LE CANNET DES MAURES (Ne pas envoyer de courrier à cette adresse)



Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Var

Président : Jean-Sébastien GROS
173 chemin des Vignasses
83440 MONS

Secrétaire : Arnaud GEORGE
615 av Alfred Décugis 83400 Hyères
Trésorier : Marc MENJEAUD
2232 route de Tourris
83160 LA VALETTE DU VAR

✉ president@gdsa83.fr
☎ 06 63 74 25 20

✉ secretaire@gdsa83.fr
☎ 06 16 97 26 39

✉ tresorier@gdsa83.fr
☎ 06 09 40 43 49

N° Siret : 425 023 694 000 28

Adhésion personnelle au PLAN SANITAIRE D'ELEVAGE

Pour bénéficier de l'achat de médicaments auprès du Groupement de Défense Sanitaire Apicole (G.D.S.A.), il faut obligatoirement adhérer au Plan Sanitaire d'Elevage (P.S.E.).

Cela impose de traiter avec des médicaments sous A.M.M. (Autorisation de Mise sur le Marché), selon les prescriptions de l'ordonnance et de la fiche technique du produit, de respecter les obligations légales de déclaration aux services vétérinaires de la D.D.P.P. (Direction Départementale de la Protection des Populations) ainsi que toutes les recommandations du G.D.S.A.

Le P.S.E doit être consulté sur le site du GDSA83 : www.gdsa83.fr

Le nombre de ruches indiqué ne peut en aucun cas excéder le nombre de ruches déclarées sur la déclaration de rucher(s). Les informations personnelles de l'apiculteur sont confidentielles et de fait internes au G.D.S.A.

ATTENTION

Tout formulaire incomplet ou incorrectement rempli ne sera pas pris en compte et l'adhérent ne bénéficiera pas de l'achat de médicaments auprès du GDSA
Ce bulletin doit impérativement être joint au bulletin d'adhésion et payant pour l'année 2022

Je soussigné(e) (NOM et prénom)
demeurant à (Ville)
apiculteur sous le N° (numéro d'apiculteur) : et possédant ruches,
déclare adhérer volontairement au Plan Sanitaire d'Elevage et respecter toutes les recommandations du
G.D.S.A.83

L'adhésion au PSE 2022 est de 0.25€ x (nbre de ruches au-delà de 10 ruches)
Ex : apiculteur possédant 50 ruches : adhésion au pse : 0.25x 40 = 10€

Chèque à l'ordre du GDSA 83. Le règlement du PSE peut être joint au règlement de la cotisation.

DATE ET SIGNATURE Précédée de la mention « lu et approuvé »

Document à retourner dûment rempli et signé avec votre bulletin d'adhésion au GDSA 83 à :
Jean-Sébastien GROS – 173 chemin des vignasses – 83440 MONS